



**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, mardi 2 septembre 2025 à 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette

Pierre Le Blanc

Mona Beaulac

Yves Gnocchini

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Sont également présents : Richard Joyal, directeur général et trésorier et M<sup>e</sup> Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière.

25-09-270

**Ouverture de la séance**

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil ouvre la séance à 19h00.

ADOPTÉE

25-09-271

**Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil adopte l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Ajout en affaires nouvelles :

13.1 Autorisation de signature du bail avec la Caisse Desjardins de la Pommeraie relativement au 24, rue Rivière à Bedford;

13.2 Autorisation de paiement du décompte No.1 pour la réfection des rues Taylor, Dutch et Best (Phase 1);

13.3 Autorisation de signature – Acte de servitude – Projet La Relance.

ADOPTÉE

N.M.

**Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 29 août 2025 sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi.

Aucun citoyen dans la salle ne se prévaut de la période de questions.

25-09-272

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2025 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 août 2025**

Considérant que chacun des membres du conseil a eu accès au procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août et de la séance extraordinaire du 12 août 2025, conformément à la Loi;

25-09-272  
(suite)

Considérant les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août et de la séance extraordinaire du 12 août 2025.

ADOPTÉE

N.M.

**Tour de table des membres du conseil**

N.M.

**Dépôt du Rapport du maire sur la situation financière**

25-09-273

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 763-25 intitulé : « Règlement sur le territoire assujetti au droit de préemption et les fins municipales pour lesquelles un immeuble peut être acquis »**

Le conseiller Pierre Le Blanc donne avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du Règlement numéro 763-25 intitulé : « Règlement sur le territoire assujetti au droit de préemption et les fins municipales pour lesquelles un immeuble peut être acquis ».

Je dépose et présente le projet de règlement numéro 763-25 intitulé : « Règlement sur le territoire assujetti au droit de préemption et les fins municipales pour lesquelles un immeuble peut être acquis ».

ADOPTÉE

25-09-274

**Autorisation de paiement des déboursés pour le mois d'août 2025**

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil adopte la liste des déboursés au 29 août 2025, au montant de 698 870.74 \$ présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 29 août 2025.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-09-275

**Engagement de la Ville de Bedford à la Programmation TECQ 2024-2028**

Considérant que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

Considérant que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

25-09-275  
(suite)

Que la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028.

Que la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la Ville s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1<sup>er</sup> octobre au 15 février inclusivement.

Que la Ville s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années au programmes.

Que la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

ADOPTÉE

25-09-276

**Adoption de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français**

Considérant que la Ville de Bedford doit se doter d'une Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français;

Considérant que cette directive permet aux organismes d'asseoir le français comme langue officielle tout en encadrant les situations où une autre langue peut être utilisée par les employés;

Considérant que les membres du conseil ont reçu au préalable une copie de ladite Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français de la Ville de Bedford et d'autoriser le maire ainsi que la directrice générale adjointe et greffière à signer ladite directive pour et au nom de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

25-09-277

**Autorisation à la directrice générale adjointe pour la signature des chèques de la ville**

Considérant le départ de la trésorière-adjointe de la Ville de Bedford;

Considérant la nécessité d'avoir au moins une deuxième personne signataire en l'absence du directeur général;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

25-09-277  
(suite)

Que les signataires autorisés de la Ville de Bedford sont le maire, Claude Dubois, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général et greffier-trésorier, Richard Joyal, ou en son absence le trésorier adjoint ou la directrice générale adjointe.

Que deux, quels qu'ils soient d'entre eux, peuvent agir à titre de signataire autorisé (défini ci-après) pour le compte de la Ville de Bedford et peuvent, à l'occasion, déléguer des pouvoirs par écrit à un ou plusieurs délégués afin qu'ils puissent poser l'un ou l'autre des actes, ou chacun d'eux, décrits dans la définition de signataire autorisé. Une telle délégation peut viser une période limitée ou illimitée. La lettre de délégation doit indiquer le nom et le titre et comporter un spécimen de signature de chaque délégué;

Tout signataire autorisé, de même que le maire, le maire suppléant, le directeur général, la trésorière adjointe et la directrice générale adjointe, est autorisé pour et au nom de la Ville de Bedford, à l'occasion, à négocier le dépôt auprès de cette institution bancaire (mais au crédit du compte seulement) de tous les chèques, billets, lettres de change et ordres de paiement. L'endossement par la Ville de Bedford de tout effet déposé dans un compte peut être effectué au moyen d'un timbre en caoutchouc ou de tout autre dispositif.

ADOPTÉE

25-09-278

**Appropriation à même l'excédent de fonctionnement non affecté pour l'acquisition du 24 rue Rivière pour la relocalisation de l'hôtel de ville et des travaux de réfection sur le bâtiment**

Considérant la résolution numéro 24-12-376 relatif à l'acquisition du 24 rue Rivière à Bedford afin de relocaliser l'hôtel de ville;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir également un budget pour les travaux de réfection à effectuer dans le bâtiment;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le paiement pour l'acquisition de l'immeuble du 24, rue Rivière à Bedford ainsi qu'un montant pour la relocalisation de l'Hôtel de Ville et des travaux de réfection sur le bâtiment.

D'approprier à même l'excédent de fonctionnement non affecté la somme de 1 500 000 \$ pour l'acquisition de l'immeuble du 24, rue Rivière à Bedford ainsi qu'un montant pour la relocalisation de l'Hôtel de Ville et des travaux de réfection sur le bâtiment.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

N.M.

**Dépôt du registre des permis du mois d'août 2025**

25-09-279

**Demande de subvention – Association de Hockey Mineur du district de Bedford 2024-2025**

Considérant que l'Association de Hockey Mineur du district de Bedford a transmis le nombre de joueurs qui résident sur le territoire de la Ville de Bedford, et ce, pour la saison 2024-2025;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

25-09-279  
(suite) Que ce conseil autorise une contribution d'un montant de 3 600 \$ à la l'Association de Hockey Mineur du district de Bedford, représentant un montant de 100\$ par joueur demeurant à la Ville de Bedford pour un total de 36 joueurs.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-09-280 **Modification de contrat à J.A Beaudoin Construction Limitée pour les travaux d'excavation des terrains de pickleball**

Considérant les travaux d'excavation et de pavage des terrains de pickleball;

Considérant qu'il y a eu des imprévus et travaux supplémentaires à faire pour mettre les terrains en bon état;

Considérant la résolution numéro 25-03-99 relativement à l'octroi de contrat à J.A. Beaudoin Limitée;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accepte la modification au contrat de gré à gré à J.A. Beaudoin Construction Limitée pour les travaux supplémentaires d'excavation et de pavage des terrains de pickleball, pour un montant supplémentaire de 36 381,83\$, incluant les taxes applicables.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-09-281 **Appropriation à même l'excédent de fonctionnement non affecté pour l'acquisition d'une faucheuse**

Considérant la résolution 25-05-186 relativement à l'acquisition d'une faucheuse;

Considérant le financement pour cette acquisition;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le paiement au montant de 19 545,75 \$ à Équipements Guillet – Sabrevois pour l'acquisition de la faucheuse.

D'approprier à même l'excédent de fonctionnement non affecté la somme de 19 545,75 \$ pour l'acquisition de la faucheuse.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-09-282 **Octroi de contrat de gré à gré pour la construction d'un trottoir rue Rix**

Considérant que la Ville de Bedford souhaite avoir un trottoir sur la rue Rix;

Considérant les propositions reçues;

Considérant que Services Expert MSO a présenté une offre de services en date du 25 août 2025 au montant de 31 388,18 \$ taxes incluses, pour la construction d'un trottoir rue Rix;

25-09-282  
(suite)

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil octroie le contrat à Services Expert MSO au montant de 31 388,18 \$ taxes incluses, pour la construction d'un trottoir rue Rix à Bedford.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

N.M.

**Dépôt de la liste d'embauche**

N.M.

**Dépôt du projet-verbal de la Zone-Éco (Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi) du 8 juillet 2025**

N.M.

**Lettre de remerciement de la Maison de la Famille des Frontières**

N.M.

**Lettre de remerciement du Circuit cycliste du Lac Champlain édition du 7 juin 2025**

25-09-283

**Autorisation de signature du bail avec la Caisse Desjardins de la Pommeraie relativement au 24, rue Rivière à Bedford**

Considérant que la Ville de Bedford est maintenant propriétaire de l'immeuble situé au 24, rue Rivière à Bedford;

Considérant que le bail intervenu entre la Ville de Bedford et la Caisse Desjardins de la Pommeraie pour la location d'un espace commercial dans ledit bâtiment;

Considérant que le présent bail est d'une durée de cinq (5) ans et qu'il y a deux (2) options de renouvellement de trois (3) ans chacune;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du bail;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que le préambule ci-dessous fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil autorise entérine la signature du bail avec la Caisse Desjardins de la Pommerais par monsieur le directeur général, Richard Joyal, et monsieur le maire, Claude Dubois, pour et au nom de la Ville de Bedford relativement au 24, rue Rivière à Bedford.

ADOPTÉE

25-09-284

**Autorisation de paiement du décompte No.1 pour la réfection des rues Taylor, Dutch et Best (Phase 1)**

Considérant l'octroi d'un contrat à « Excavation St-Pierre Tremblay Inc. » pour les travaux de réfection des rues Taylor, Dutch et Best (Phase 1) en 2025, et ce, en vertu de la résolution 25-07-233 et pour un montant de 3 293 951,57\$ incluant les taxes ;

Considérant la vérification du décompte No.1 pour les travaux réalisés jusqu'au 15 août 2025 et la recommandation de paiement faites par la firme « Artelia » (surveillant de chantier) pour un montant de 160 976,71\$ incluant les taxes;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

25-09-284

(suite)

Que ce conseil autorise le paiement du décompte No.1 au montant de 160 976,71\$ (incluant les taxes) à «Excavation St-Pierre Tremblay Inc.» pour les travaux de réfection des rues Taylor, Dutch et Best (Phase 1).

« Je, directeur général et trésorier de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-09-285

**Autorisation de signature – Acte de servitude – Projet La Relance**

Considérant la résolution numéro 24-09-284 et la résolution numéro 25-05-169 relativement à la fin du projet La Relance à Bedford;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir des servitudes pour les infrastructures de la Ville de Bedford;

Considérant que M<sup>e</sup> Line Barry, notaire, a été mandatée afin de préparer l'acte relatif à cette transaction et que les membres du conseil en ont pris connaissance;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que la Ville de Bedford accepte le projet d'acte de servitude soumis par Me Line Barry relativement aux infrastructures du projet La Relance.

Que le maire monsieur Claude Dubois et le directeur général monsieur Richard Joyal soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Bedford tout document permettant de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

N.M.

**Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi 4 juillet 2025 sur le site internet

Quatre (4) citoyens se sont prévalués de la période de questions concernant les sujets suivants :

- Explications concernant la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français;
- Demande de précisions sur le projet La Relance;
- Les terrains visés par le Règlement relatif au droit de préemption et les effets de l'adoption de ce règlement;
- Félicitations pour le trottoir sur la rue Rix;
- L'échéancier pour le déménagement de la prise d'eau et si le changement de production d'eau la nuit va affecter les citoyens;
- Les frais reliés à l'acquisition de l'immeuble de la Caisse Desjardins;
- Évaluation des bâtiments commerciaux à Bedford;
- Les projets à venir avec le bâtiment situé au 1, rue Principale (hôtel de ville);
- Suivi concernant les terrains derrière la rue Élizabeth;
- Montant de la taxe de bienvenue suite à l'achat d'une nouvelle maison;
- Délimitation des terrains du projet Héritage.

25-09-286

**Levée de la séance**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que la séance soit levée à 19h34.

ADOPTÉE

---

Claude Dubois, maire

---

M<sup>e</sup> Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : [catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca](mailto:catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca) afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 2 SEPTEMBRE 2025

Ouverture de la séance

#### 1. Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

#### 2. Première période de questions

#### 3. Approbation des procès-verbaux

- ⌚ 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2025 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 août 2025

#### 4. Affaires des membres du conseil et tour de table

- ⌚ 4.1 Tour de table des membres du conseil
- ⌚ 4.2 Dépôt du Rapport du maire sur la situation financière

#### 5. Règlements

- ⌚ 5.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 763-25 intitulé : «Règlement sur le territoire assujetti au droit de préemption et les fins municipales pour lesquelles un immeuble peut être acquis»

#### 6. Administration générale et finances

- ⌚ 6.1 Autorisation de paiement des déboursés pour le mois d'août 2025
- ⌚ 6.2 Engagement de la Ville de Bedford à la Programmation TECQ 2024-2028
- ⌚ 6.3 Adoption de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français
- ⌚ 6.4 Autorisation à la directrice générale adjointe pour la signature des chèques de la Ville
- ⌚ 6.5 Appropriation à même l'excédent de fonctionnement non affecté pour l'acquisition du 24 rue Rivière pour la relocalisation de l'hôtel de Ville et des travaux de réfection sur le bâtiment

#### 7. Aménagement et urbanisme

- ⌚ 7.1 Dépôt du registre des permis du mois d'août 2025

#### 8. Loisirs et culture

- ⌚ 8.1 Demande de subvention – Association de Hockey Mineur du district de Bedford 2024-2025
- ⌚ 8.2 Modification de contrat à J.A. Beaudoin Construction Limitée pour les travaux d'excavation des terrains de pickleball

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : [catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca](mailto:catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca) afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

**9. Service des travaux publics et services techniques**

- ⌚ 9.1 Appropriation à même l'excédent de fonctionnement non affecté pour l'acquisition d'une faucheuse
- ⌚ 9.2 Octroi de contrat de gré à gré pour la construction d'un trottoir rue Rix

**10. Service incendie et sécurité publique**

**11. Ressources humaines**

- ⌚ 11.1 Dépôt de la liste des embauches

**12. Dépôt de correspondance**

- ⌚ 12.1 Procès-verbal de Zone-Éco (Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi) de la séance du 8 juillet 2025
- ⌚ 12.2 Lettre de remerciement de la Maison de la Famille des Frontières
- ⌚ 12.3 Lettre de remerciement du Circuit cycliste du Lac Champlain édition du 7 juin 2025

**13. Affaires nouvelles**

**Deuxième période de questions**

**14. Levée de la séance**

- 14.1 Levée de la séance